

16/06/18

Volume XVI – Lettre 31

3 Tamouz 5778



Hil'hoth Bera'hoth par le Rav David Ostroff,

sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, chlita

Celui qui a parlé après la bra'ha "al netilath yadayim" puis s'est séché les mains avant de dire "hamotsi", doit-il se relaver les mains ?

La *guemara* enseigne *תיכף לנטילה ברכה* ce qui signifie qu'il convient de réciter la *bera'ha* aussitôt après s'être lavé. Selon certains *Richonim* (Sages de la 1^{ère} génération ayant vécu dans la 1^{ère} moitié du 2^{ème} millénaire), cet enseignement de la *guemara* se réfère aux *מים אחרונים* ("les dernières eaux" avec lesquelles on se lave les mains après le repas) qui doivent être immédiatement suivies de la récitation du *bentch* (*birkath hamazon*, bénédictions concluant le repas). Par contre, selon d'autres, cet enseignement concerne la *bera'ha* "*hamotsi*" qui doit immédiatement suivre l'ablution des mains

Dans quels cas, considère-t-on qu'il y a un *hefsek* (interruption) :

- Si l'on attend le temps nécessaire pour parcourir 22 *amoth* (environ 10 m).¹ Même rester assis à ne rien faire alors que l'on pourrait réciter la *bera'ha* "*hamotsi*" n'est pas correct. Par contre, attendre que tout le monde soit installé ne constitue pas un *hefsek* car cela est nécessaire au repas.
- Si l'on parle, même de *Divré* (paroles de) *Torah*. Cependant, selon le *Choul'han Arou'h Harav*, dire deux ou trois mots n'est pas considéré comme un *hefsek* et il est donc permis de répondre par oui ou par non à une question, à condition de ne pas engager de conversation.
- Si l'on fait quelque chose ou si l'on s'engage dans une activité.

Néanmoins, celui qui s'est interrompu mais a gardé à l'esprit la *bera'ha* "*hamotsi*" et le repas qui suit n'a pas à se relaver les mains. Comme nous venons de le voir, la croyance répandue selon laquelle il faut se relaver les mains si l'on n'a prononcé, ne serait-ce, qu'un seul mot est erronée.

Peut-on s'interrompre pour réclamer le sel ou un couteau ?

Toute parole liée au pain n'est pas considérée comme un *hefsek* et on peut *le'bat'bila* dire tout ce qui peut être nécessaire. En conséquence, il est possible de demander à quelqu'un d'apporter le sel ou le couteau à pain et même de nourrir un animal car selon la *hal'a'ba*, on est tenu de nourrir son animal avant de manger soi-même. Il est totalement inutile d'user de signes, de mimiques, d'allusions ou de grognements, dans la mesure où l'on peut, dans ces cas là, décrire clairement ce qui manque pour pouvoir réciter "*hamotsi*".

[1] Temps nécessaire pour parcourir cette distance pas à pas dans le *Beth Hamikdash*

Un mot sur la *Paracha*. par le Rav Ozer Alport קרה

| | | |
|-----------|--|---|
| (XVI: 15) | וַיִּסַּר לְמֹשֶׁה מְאֹד וַיֹּאמֶר אֶל יְהוָה אֵל מִפְּנֵי אֵל מִנְחָמָם לֹא חָמַר אֶחָד מֵהֶם נִשְׂאָתִי וְלֹא הִרְעִיתִי אֶת אֶחָד מֵהֶם | Moïse, fort affligé, dit au Seigneur: "N'accueille point leur hommage! Je n'ai jamais pris à un seul d'entre eux son âne, je n'ai jamais fait de mal à un seul d'entre eux.." |
|-----------|--|---|

Notre *sidra* débute par la révolte tragique menée par Kora'h contre Moché et Aaron par laquelle il remet en question leur prétention d'avoir été divinement choisis, dans une tentative de renverser leur leadership. Moché suggéra de résoudre le différend en défiant Kora'h et ses 250 disciples et en leur demandant de préparer des offrandes d'encens pour *Hachem*. Aaron le fera aussi et *Hachem* choisira Lui-même celui qui Le servira, tandis que tous les autres périront.

Kora'h ne recula pas et, au péril de sa vie et de celle de ses partisans, releva le défi. Moché se fâcha et demanda à *Hachem* de ne pas accepter les offrandes d'encens de Kora'h et de ses disciples, car cela reviendrait à justifier les arguments blasphématoires et hérétiques de Kora'h. Pourquoi était-il nécessaire que Moché prie pour qu'ils ne soient pas acceptés ? N'était-il pas évident que *Hachem* ne ferait pas une chose qui aurait de tels effets catastrophiques ?

L'histoire suivante nous aidera à apprécier la réponse donnée à notre question. Rav Chalom Schwadron priait au *Kotel* quand il entendit un grand bruit. Se retournant, il vit deux hommes vêtus de cuir et de chaînes qui venaient de descendre de moto. Un des hommes sortit un stylo et du papier et griffonna une note qu'il montra à son ami et avec son accord, il plia le papier et le plaça dans l'une des fissures du *Kotel*. Les hommes retournèrent à leur moto en démarrant bruyamment. Rav Schwadron était curieux de savoir ce que ces deux hommes ostensiblement non religieux avaient écrit, quand un coup de vent fit soudain sauter leur papier qui se retrouva à ses pieds. Il le prit et lut : "S'il te plaît *Hachem*, fait que le Maccabi Tel-Aviv soit champion.", prière qui fut exaucée.

À la lumière de cette histoire, nous pouvons comprendre la réponse du *Alter* de Kelme. Il enseigne que notre question est basée sur un manque fondamental d'appréciation du pouvoir d'une prière sincère. Nous vivons dans une société qui croit qu'une personne doit être d'un haut niveau de piété pour que ses prières soient exaucées et que nous ne devrions «déranger» *Hachem* que pour des sujets de grande importance.

David *HaMéle'h* écrit (*Tehillim* 145:18): « *Hachem* est proche de tous ceux qui l'invoquent sincèrement ». Il ne fait pas de différence entre les justes et les méchants; il souligne, au contraire que *Hachem* est proche de tous ceux qui le prient sincèrement.

Moché savait que, leur vie étant en jeu, Kora'h et ses disciples, aussi hérétiques qu'ils aient été, prieraient pour l'acceptation de leur offrande d'encens avec une ferveur et une intention formidables et il n'avait d'autre choix que de contrer leurs prières puissantes par une force supérieure, la sienne. Moché avait compris que, si la prière était sincère et importante pour une personne, que ce soit pour un match ou même pour la disgrâce du prophète et du leader nommé par *Hachem*, la proximité avec *Hachem* était susceptible d'engendrer une réponse favorable. C'est une leçon à retenir la prochaine fois que nous ouvrirons un *siddour* (livre de prières).

Yehouda ben (fils de) Taima disait : « Sois audacieux comme le léopard, léger comme l'aigle, rapide comme le cerf et fort comme le lion pour accomplir la volonté de ton Père qui est aux cieux ».

Cette *michna* suggère que nous nous inspirions du règne animal pour servir D-ieu. Nous devrions montrer une intensité presque animale dans notre zèle à accomplir la volonté de D-ieu. Le premier exemple de notre *michna* traite des léopards qui ne sont pas les plus robustes parmi les grands félins, mais font preuve d'une férocité hors du commun parmi les grands chasseurs. Nous devons ainsi servir D-ieu fièrement, presque féroce, ne pas être gênés d'être différents des autres et nous accrocher à ce à quoi nous croyons. Les commentateurs notent en outre que, bien que l'auteur de notre *michna* affirme que l'effronterie (*azpanouth*) conduit à la Géhenne (*michna* suivante), il n'en recommande pas moins l'audace (*azouth*) dans la réprimande à ceux qui désobéissent. Pour eux, il faut parfois prendre l'offensive et s'abaisser à leur niveau. C'est parfois le reste du monde qui se conduit bizarrement.

En poursuivant dans l'imagerie de notre *michna*, la légèreté de l'aigle implique de ne pas être lié à la terre par le plaisir ou l'oisiveté. La rapidité du cerf symbolise l'unicité du but et l'empressement à suivre la volonté de D-ieu. Enfin, la force du lion se réfère à la détermination et à la conviction de résister à la tentation et de tenir ferme face aux engagements et aux obligations.

Ainsi, la férocité et la ténacité quasi surhumaines sont nécessaires pour servir correctement D-ieu. Bien que, le judaïsme préconise une vie « normale » en ne prêchant ni l'auto-flagellation, ni la pauvreté, ni l'ascétisme extrême, il faut malgré tout chercher à surpasser nos capacités naturelles pour D-ieu. Servir D-ieu ne peut se faire en passant, tout en vivant normalement. Pour transcender l'ordinaire de ce monde et s'attacher à l'extraordinaire de notre relation à D-ieu, nous devons être prêts à dépasser les limites de l'endurance humaine commune. Cela nécessite des efforts et une attention qui ne sont pas toujours naturels pour l'homme. Nous devons d'une certaine façon prendre exemple sur la férocité et l'intensité du monde animal pour nous transcender et aller au-delà de la léthargie trop courante parmi les humains.

Et ceci n'est pas simplement un conseil judicieux, mais la clé pour sauver le monde.

Dans Rois II 3:27, nous lisons que Meicha, roi de Moav, assiégé par les armées conjointes d'Israël, de Juda et d'Edom, offrit son fils aîné comme sacrifice à D-ieu (selon une opinion dans le *Talmud* traité *Sanhédrin* 39b) dans l'espoir de recevoir la faveur divine. Comme nous pouvons le comprendre, D-ieu fut loin d'être satisfait d'un tel « service divin » cruel et inhumain, qui s'opposait pratiquement à tout ce qui est sacré. Plus tard, D-ieu, par l'intermédiaire du prophète Jérémie, réprimanda Israël pour avoir pratiqué aussi des rites abominables « que Je n'ai jamais commandés » (Jérémie 19:5). Le *Talmud* interprète cette phrase comme une référence à Meicha, à qui D-ieu n'a jamais demandé d'accomplir une telle abomination (*Taanith* 4a).

Pourtant, dans Rois II, il apparaît que suite au sacrifice de Meicha, "il y eut une grande colère contre Israël" qui l'empêcha de vaincre Moav. Comment une telle forme de service divin pervers et diabolique pouvait-elle gagner la faveur de D-ieu ?

à suivre

A la mémoire de Moché ben Messaoud AYACHE (2 Tamouz 5759)
& de Its'hak ben liza DAHAN (29 Sivan 5752)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: associationdeborahguitel@gmail.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l'**honneur** d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**